

# L'heure est grave, semble-t-il

Il n'est pas du genre à faire le déplacement pour rien. Entouré de ses conseillers, Hervé Madiec était de passage hier à Briançon. Le président de la Société d'équipement et d'entretien des réseaux communaux (Seerc) s'est rendu à l'usine de traitement des eaux usées Pur'Alpes pour saluer les personnels « qui font du bon boulot malgré le contexte délicat ». Mais surtout, Hervé Madiec a tenu une conférence de presse pour s'expliquer sur l'impasse des négociations avec la communauté de communes du Briançonnais : « devant l'impossibilité d'obtenir le respect du contrat, la Seerc est contrainte de poursuivre la collectivité en justice ». L'heure est grave, semble-t-il...

→ **Après cinq ans de négociations avec la communauté de communes du Briançonnais, c'est la première fois que vous vous exprimez sur le dossier : pourquoi ce long silence ?**

« Parce que nous estimons que les discussions doivent se faire exclusivement avec notre client. »

→ **Alors pourquoi ce changement de stratégie de communication aujourd'hui en convoquant les médias ?**

« C'est effectivement très inhabituel dans notre manière de fonctionner. Mais ça devient une vraie nécessité car nous souhaitons un rétablissement de la vérité. Préalablement et dans un laps de temps très court, nous avons également rencontré tous les maires du Briançonnais disponibles pour qu'ils bénéficient d'un niveau d'information suffisant avant de prendre des décisions. »

→ **Mais finalement, aucune décision concernant l'assainissement n'a été prise en cinq ans au sein de la CCB. La renégociation du contrat de délégation de services publics avec Seerc n'a jamais été débattue en conseil communautaire...**

« C'est bien le problème. Ce sujet aurait dû faire l'objet d'un débat en conseil communautaire. Ça n'a jamais été le cas. Nous avons travaillé à livre ouvert pendant toute la période de négociations, en toute transparence. Nous avons accepté deux audits, nos lignes de comptes ont été épluchées... mais rien n'a été présenté en conseil communautaire. Même les solutions proposées par

les bureaux d'études mandatés par la CCB n'ont pas été retenues. C'est incompréhensible. »

→ **Vous avez notifié l'arrêt des négociations commencées en 2011 en déposant une requête devant le tribunal administratif de Marseille. Qu'attendez-vous de cette procédure ?**

« J'attends que le contrat signé en 2006 pour 25 ans soit respecté. Si notre requête au tribunal administratif aboutit alors le contrat deviendra exécutoire et les tarifs seront révisés. Nous demandons aussi la réparation du préjudice s'élevant à 1 million d'euros pour l'année 2015 et 1 million d'euros pour l'année 2016. »

→ **La CCB peut-elle rompre ce contrat ?**

« Si la CCB souhaite casser le contrat, il faudra qu'elle débourse environ 20 millions d'euros pour payer les investissements non amortis (18 millions d'euros) et le préjudice (deux millions d'euros). »

→ **Vous estimez avoir subi un préjudice et c'est l'argument qui a fait achopper les négociations avec la CCB. Pouvez-vous détailler votre propos ?**

« La Seerc a déjà investi 31,6 millions d'euros dans le Briançonnais (dont 8,7 millions d'euros de subventions) depuis 2006. Environ 500 000 mètres cubes d'eau consommés sont désormais traités, alors qu'ils ne l'étaient pas avant notre arrivée. On a fait le boulot. Mais les volumes prévisionnels d'eau consommée retenus par la Seerc et par la CCB en



« La communauté de communes du Briançonnais n'accepte ni l'application du contrat ni sa modification. On est dans une impasse », regrette Hervé Madiec, le président de Seerc qui était hier à Briançon. Photo LDL : Y.G.

2006 pour fixer le prix du service se sont révélés supérieurs à la réalité. Les recettes sont donc insuffisantes pour deux raisons : à part sur la commune de Montgenèvre, le développement de l'urbanisme est limité dans les autres communes du Briançonnais ; et la mise en place de compteurs d'eau potable sur La Salle les Alpes a entraîné une baisse des consommations de 50 %.

Depuis 2014, les volumes sont inférieurs de 27 % par rapport aux prévisions. Donc la Seerc est perdante. »

→ **Lorsqu'il existe un écart supérieur à 10 % entre la consommation réelle et la consommation prévisionnelle, le contrat prévoit un ajustement tarifaire à la hausse comme à la baisse. C'est cette clause-là que vous souhaitez faire appliquer ?**

« Absolument. Et c'est pour cela aussi que des négociations ont été entreprises pour trouver une bonne solution. Nous avons notamment proposé à la CCB une baisse des baisses des factures pour les résidents permanents du Briançonnais, une participation plus importante des professionnels du tourisme, et l'instauration d'une redevance pluviale pour se conformer à la réglementation. Cela n'a malheureusement débouché sur aucun accord. Et je le regrette. Pire, je suis en colère car j'estime que la Seerc a été maltraitée. »

→ **Que voulez-vous dire exactement ?**

« Les procédés de la CCB sont intolérables : cinq ans de négociations, c'est tout à fait inhabituel. La CCB a repoussé sans cesse l'issue des négociations pour éviter un saut tarifaire difficile à endosser politiquement. Aussi, la CCB a usé cinq cabinets d'études en cinq ans et il n'y a aucun résultat. Notre patience a des limites. »

→ **En réclamant d'emblée 1 million d'euros à la CCB pour entamer des négociations et compenser les pertes subies, avez-vous fait en sorte que ces discussions débouchent sur un accord acceptable ?**

« Quand nous avons réalisé la station d'épuration à Névache, alors que nous n'avions pas encaissé les recettes annoncées, nous pensions que cet effort serait apprécié par la collectivité. Nous pensions que ça pèserait dans les négociations. Finalement, ça n'a servi à rien. »

Entretien réalisé par Yoann GAVOILLE

« Nous sommes dans l'impasse »

→ **À présent et en l'état actuel du conflit, comment va s'opérer le traitement des eaux usées dans le Briançonnais ?**

« Malgré le déséquilibre économique en notre défaveur et malgré des conditions de travail difficiles, nous allons continuer à faire le job, continuer à respecter notre part du contrat. »

→ **Existe encore une possibilité de trouver un accord avec la CCB ?**

« Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse. Ça ne sert plus à rien de négocier puisque la CCB ne respecte pas son contrat. C'est pour cela que nous avons déposé une requête devant le tribunal administratif de Marseille. Mais il n'y aura pas de négociations supplémentaires. Stop. Tout est déjà sur la table. »



Hervé Madiec ne veut plus discuter avec Alain Fardella et s'en remet à la justice administrative pour trancher le conflit.

## LA PHRASE

« Nous estimons que la Seerc n'a pas rempli toutes les conditions d'application du contrat. Et puis la Seerc veut appliquer une hausse des tarifs que nous refusons. »

Alain Fardella, Président de la CCB (Le Dauphiné Libéré, 9 octobre 2016)